



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis.

MME MANCEAU-BERNARD MARIE EDITH
2T RUE LA PETITE RUE
41000 BLOIS

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

41001

Vos références	Votre situation
<p>Pour accéder à votre espace particulier</p> <p>Numéro fiscal (C) : 03 20 788 986 049</p> <p>N° d'accès en ligne : voir votre déclaration</p> <p>Revenu fiscal de référence : 15 791</p> <p>Référence de l'avis : 19 41 A009010 05</p> <p>Adresse d'imposition au 01/01/2019 : 2T RUE LA PETITE RUE 41000 BLOIS</p> <p>Numéro FIP : 410 54 01 6261917789 4 A Numéro de rôle : 011 A Date d'établissement : 09/07/2019</p>	<p>MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €</p>

Vos démarches	
⇒ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇒ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
⇒ Par téléphone :	Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 * DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇒ Sur place :	Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr , rubrique « Contact ») : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BLOIS - S.A.I.D. BLOIS - VALLEE DE LA CISSE 10 RUE LOUIS BODIN CS 50001 - 41026 BLOIS CEDEX Tél : 02 54 55 70 58
* (Service gratuit + coût de l'appel)	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T			1					1.5

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 3000 4013 3400 0052 3354 214

BNPPARB ORLEANS DAUPHINE

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	21821	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6030	
Salaires, pensions, rentes nets.....	15791	15791
Revenu brut global.....		15791
Revenu imposable.....		15791
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		118
Décote.....		- 118
Impôt sur le revenu net avant corrections.....		0
Montant net de votre imposition.....		0
<hr/>		
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles.....		0
<hr/>		
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		15791
<hr/>		
PRELEVEMENT A LA SOURCE		
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401		